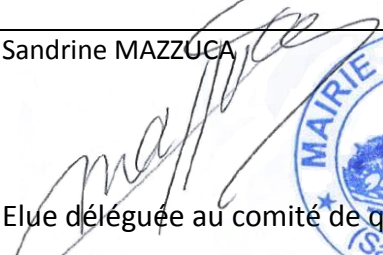



**Présents :** Elus : Sandrine Mazzuca, Alexandre Gennaro  
 Membres du comité de quartier inscrits sur la feuille de présence (21 personnes présentes – 2 excusées – 19 absentes – 1 nouvelle inscription)  
 Mme Flambeaux, pour les services techniques.

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
<b>REFERENT DU COMITE DE QUARTIER</b>	
Mme Florence BARRAL se propose et est élue à l'unanimité référente.	Une réunion des référents des différents comités de quartier sera proposée prochainement.
<b>TRAVAUX RUE DU PUIITS D'ORDET</b>	
<p>Les travaux commencent ... L'information est affichée à l'entrée de la rue et les habitants ont normalement bien tous reçu une information à ce sujet dans leurs boites à lettres. Nous rappelons que ces travaux dureront jusque fin aout.</p> <p>Pendant la durée des travaux, la mairie recommande aux habitants de stationner sur le parking du boudrome et rappelle que le parking aux abords du cimetière reste en zone bleue. Vous pouvez également vous garer au parking silo (200 places)</p>	<p>Parlez-en autour de vous, à vos voisins pour renforcer cette information.</p> <p>la Mairie prévoit des caméras à court terme et des contrôles d'accès à plus long terme dans le parking silo afin d'améliorer sa sécurité.</p>
Il est rappelé que ces travaux permettront la réalisation d'un vrai trottoir aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).	Cela sécurisera tous les piétons, PMR compris, quant à la dangerosité de la circulation piétonne dans la zone.
La carrosserie déborde régulièrement des véhicules hors de son terrain et génère des problèmes de circulation des piétons	La Mairie est sur le sujet
<b>C.G.V. (Containers Gros Volumes)</b>	
Des containers sont disposés sur le terrain de la résidence « le 360 » mais sont publics – le camion de ramassage passe donc sur le terrain de la résidence pour évacuer les CGV – et les usagers passent en voiture pour déposer leurs poubelles, générant ainsi des blocages de la circulation avec cet « arrêt-minute » - ne peut-on pas profiter des travaux en cours pour aménager l'accès à ces CGV ?	Une éventuelle modification de la signalisation au droit des conteneurs doit être vu avec Grand Chambéry, responsable de la collecte.

<b>CONTINUITE PIETONNE RUE KLEBER</b>	
L'accès piéton en direction du SUPER U est dangereux.	La rue Kleber est en VIC (Voirie d'Intérêt Communautaire) et est gérée par l'agglomération Grand Chambéry. La mairie a sollicité Grand Chambéry qui travaille sur l'amélioration de ce trajet. Des travaux sont espérés par la commune cette année.
L'intersection Concorde/Zola, est également très dangereuse pour les piétons. Cette question est à priori déjà évoquée depuis la municipalité de M. Mignola ...	La rue de la concorde est une VIC et l'agrandissement des trottoirs est malheureusement contraint par l'emprise foncière actuelle. Quand les restrictions sanitaires seront plus souples (peut être vers septembre), une réunion du comité de quartier sera organisée sur site pour mieux appréhender les problématiques et mieux envisager les solutions possibles. D'ici là, chacun peut proposer des idées pour que les membres du comité en débattent ensemble. Les propositions seront transmises à Gand Chambéry, en charge de l'aménagement de cette route.
<b>TRANCHEE RUE EMILE ZOLA</b>	
Les Services Techniques de la Mairie sont allés vérifier et ont procédé à réparation de la tranchée la plus abimée. La situation est nettement meilleure.	
<b>PASSERELLE SUR LA MERE</b>	
Il est envisagé au bout de la rue Emile Zola de mettre une passerelle sur « La Mère ». le financement a été demandé à Grand Chambéry mais a été refusé. Les aménagements sur les eaux alimentant le Lac du Bourget dépendent du CISALB ( <a href="https://www.cisalb.fr/">https://www.cisalb.fr/</a> ) et des contacts ont été pris par les services techniques. Les travaux d'aménagement du cours d'eau ne sont pas prévus avant 2027. Ces travaux seraient un peu similaires à ce qui a été fait le long de la Leysse – la voie verte suivrait le cours de la Mère pour rejoindre le centre-ville.	La Mairie trouve ce projet de passerelle structurant pour le quartier et favorisant les mobilités douces. Ce projet pourrait faire partie des projets d'investissements de la Mairie pour installer cette passerelle bien avant 2027. La mairie envisage de faire appel au Lycée du Nivolet pour la réalisation de la structure. Le chiffrage de l'ensemble des travaux est en cours.
<b>EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
L'éclairage public est en cours de rénovation. Remplacement d'anciens luminaires par des éclairages leds.	
Pour des raisons économiques, écologiques et d'homogénéité avec les communes limitrophes, l'éclairage public sera éteint, à partir d'octobre, de minuit à 5 heures du matin.	Des communications seront faites mais vous pouvez d'ores et déjà en parler autour de vous.

DIVERS	
<p>Questions diverses sur le PLU en vigueur et comment se tenir informé des projets dans la zone économique le long de la RD1006</p>	<p>Les zones d'activités économiques sont gérées par « Chambéry /Grand Lac Economie » le long de l'axe Aix&lt;--&gt; Chambéry Sud (dont La Ravoire)  La redéfinition des activités économiques le long de cet axe est donc géré par eux. Ils préemptent également certains terrains/fonciers (par exemple récemment, préemption de l'ONF). Ça permet d'éviter d'être vendu à des promoteurs. La Mairie a demandé à « Chambéry /Grand Lac Economie » une étude sur laquelle elle donnera son avis.</p>
<p>Incivilités, injures de la part de gens qui se garent dans les résidences et parfois directement sur les pelouses.</p>	<p>La Mairie rappelle que le plus efficace consiste à porter plainte avec immatriculation (et si possible nom ou autres détails) et de mettre la Police Municipale (PM) en copie (lieu, date, heure, etc ...) ce qui pourra, en plus des suites judiciaires, de permettre à la PM de patrouiller aux heures où ces incivilités sont le plus fréquentes.  Dès que les travaux rue du Puits D'Ordet seront finis, la municipalité sera plus intransigeante sur les stationnements sauvages car il n'y aura plus d'excuse pour se garer n'importe où.  La mairie rappelle également que la PM a l'autorisation de la copropriété, de verbaliser les stationnements illicites sur les places handicapés. Elle va vérifier si la copropriété a donné également l'autorisation à la PM de verbaliser les autres types d'infraction au stationnement et notamment sur les pelouses.  Le Maire est ouvert à discuter avec les différents représentants des syndicats pour travailler ensemble à une solution durable sur ces problématiques.  Les copropriétés peuvent réfléchir à mieux délimiter les entrées de leur parcelle.</p>
<p>L'interdiction de tourner à gauche vers la rue Richelieu a été mis en place et est clairement indiqué par un « attention carrefour modifié »- les habitants ont pourtant le sentiment que cette règle n'est pas respectée</p>	<p>La mairie a constaté que cette nouvelle règle est respectée à 80% pour le moment, mais elle est également bien consciente qu'il peut y avoir des horaires plus propices au non-respect de cette nouvelle mesure. La Mairie envisage, à partir de septembre, de nouveaux horaires pour la PM qui pourrait être sur place dès 7h30. A suivre ...</p>
<p>Des familles s'étant installées avec enfants, quid des jeux environnants ?</p>	<p>Le city stade et le skate park sont à proximité. Les autres aires de jeux sur la Ravoire sont utilisables par tous.</p>

<p>A l'entrée du petit cimetière, il y a un bac fleuri à gauche et celui de droite est plein de détritus</p>	<p>Ce point sera remonté au service environnement. Cependant, notez que pour tout signalement de problème (éclairage, propreté, trou sur la chaussée, etc ...) sur la commune, il ne faut pas interpeller les agents des services techniques qui travaillent sur le terrain. Il vous faut contacter le secrétariat des services techniques- 3 moyens sont à votre disposition listés ci-dessous par ordre de priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – allez sur le site <a href="https://www.laravoire.fr/">https://www.laravoire.fr/</a> puis dans démarches puis « services techniques » - la suite est intuitive</li> <li>2 –envoyer mail avec détails, photos , plan, copie écran, .etc ... à <a href="mailto:services-techniques@laravoire.com">services-techniques@laravoire.com</a></li> <li>3 – faire un courrier ou déposer un courrier à l'accueil</li> <li>4 – appelez le secrétariat des services techniques au 04 79 71 07 40</li> </ol>
<p>Dans le marais des Chassettes, il y a souvent des chiens qui déambulent sans laisse et qui risquent d'importuner les animaux sauvages dont c'est le lieu de vie – il y a aussi des gens qui commettent des incivilités - ne pourrait-on pas mettre un panneau type touristique/information expliquant que c'est un milieu naturel et qu'il faut respecter faune et flore ?</p>	<p>Les personnes qui commettent des incivilités ne seront probablement pas sensibles aux panneaux d'information – notez cependant que l'agglomération a prévu de rendre plus propre le marais des Chassettes et d'y installer des œuvres, pour rendre la promenade plus agréable</p>
<p>Compostage : La maire souhaite mettre en place un point de compostage près du cimetière – association compost'action – il est privilégié d'avoir des installations dans les copropriétés pour avoir plus facilement des personnes bénévoles pour gérer le point de compostage.</p>	<p>Il est rappelé que pour permettre à un point de compostage de fonctionner correctement, il est nécessaire d'avoir des bénévoles motivés qui s'en occupent.</p>
<p><b><u>Prochaine réunion de la commission</u></b> : Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera sur Facebook et sur le site internet de la mairie</p>	
<p>Sandrine MAZZUCA</p>   <p>Elue déléguée au comité de quartier Puits d'Ordet / Zola / Kleber</p>	